



COMMISSION TERRITORIALE **GARONNE** STRATÉGIE TERRITORIALE

**2020
2024**

LE BASSIN EN QUELQUES CHIFFRES...

Superficie: 28900 km²

Population (2018): 3 000 000 habitants - 107 hab/km²

• **Principales agglomérations du bassin:**

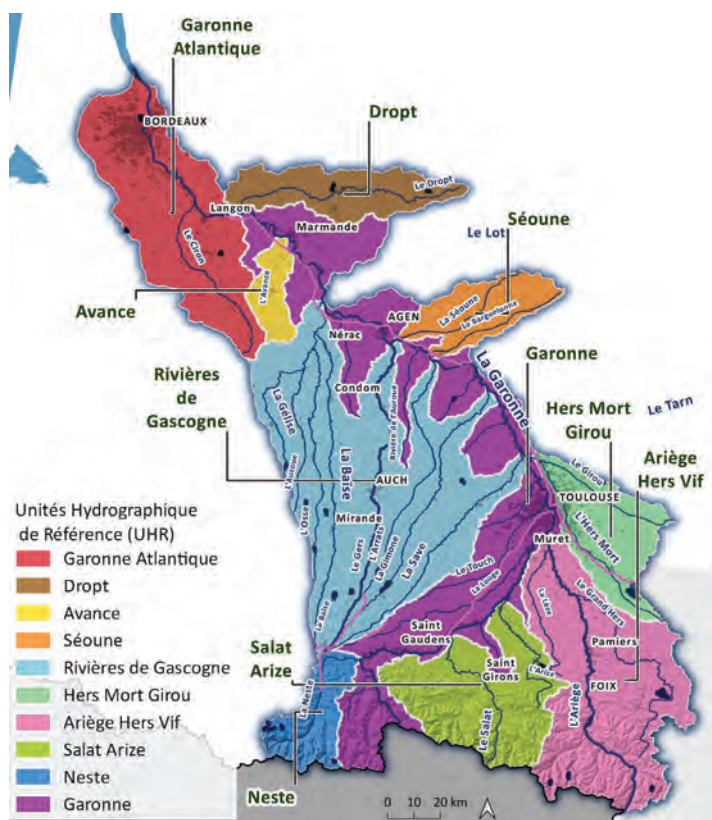
Toulouse, Bordeaux, Agen, Marmande, Auch, Foix

• **Pourcentage des départements couverts par le bassin:**

Ariège 97 %, Haute-Garonne 93 %, Gers, 77 %, Lot-et-Garonne 74 %, Tarn-et-Garonne 44 %, Gironde 36 %, Hautes-Pyrénées 33 %, Aude 11 %, Lot 6 %, Dordogne 3.5 %, Tarn 3 %.

• **Principaux cours d'eau:**

la Garonne, l'Ariège, le Gers, la Baise, le Dropt



Le bassin Adour-Garonne a récemment défini sa stratégie territoriale afin de renforcer le déploiement de la politique de l'eau sur les territoires, à l'échelle de ses 8 sous bassins.

Sous la responsabilité de chaque Préfet coordonnateur du sous bassin, ces stratégies territoriales seront pilotées avec l'appui des Préfets de département et de l'agence de l'eau.

La stratégie territoriale Garonne fixe sur la période 2020-2024, les priorités de coordination à l'échelle de son bassin versant.

Déclinée en différentes thématiques, cette stratégie comprend des objectifs quantitatifs, fixés en fonction des enjeux du territoire, et en déclinaison territoriale des résultats attendus du SDAGE, des Assises de l'eau, du Plan biodiversité, de l'Entente pour l'Eau et des actions prioritaires. Cette organisation vise à améliorer le rythme d'atteinte des objectifs fixés et répondre aux besoins de coordination.

La synergie des moyens techniques, réglementaires et financiers permettra de répondre aux enjeux prioritaires de notre territoire. La mobilisation des partenaires et maîtres d'ouvrage locaux sera indispensable pour conduire les actions prioritaires et permettre ainsi d'atteindre les objectifs fixés.

Denis OLAGNON, Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, préfet coordonnateur du sous bassin Garonne

Guillaume CHOISY, Directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne


**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**
*Liberté
Egalité
Fraternité*


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Egalité
Fraternité*


eau
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

PRINCIPAUX ENJEUX DU SOUS BASSIN GARONNE

- cohérence des politiques de l'eau à l'échelle de l'axe Garonne et coordination avec les autres commissions territoriales
- disponibilité de l'eau pour les activités humaines et la préservation des milieux sur un bassin aux débits soutenus en période d'été
- prévention des inondations dans un contexte de changement climatique
- réhabilitation des fonctionnalités des milieux aquatiques et des sols sur un bassin fortement anthropisé avec une prééminence de cours d'eau ruraux recalibrés
- restauration de la continuité écologique, en particulier pour les poissons grands migrateurs
- limitation de l'imperméabilisation des sols en zones urbanisées
- réduction des intrants et aménagement de l'espace rural afin de réduire les transferts et le ruissellement dans un bassin où plus de la moitié de la surface est en culture
- résorption des macropollutions encore persistantes

Recherche de synergie d'actions des maîtres d'ouvrage locaux, en privilégiant l'échelle des bassins versants.

CHANGEMENT CLIMATIQUE LA GARONNE EN 2050



+ 2°C



- 30 à - 40 %
du débit des rivières



+ 1 M d'habitants

- vulnérabilité très forte pour la disponibilité des eaux de surface
- accentuation alarmante des difficultés dans la partie aval du bassin
- bouleversement des milieux de l'estuaire de la Gironde par un moindre apport d'eau douce
- risque d'eutrophisation des eaux à l'aval
- biodiversité aquatique et des zones humides très menacées à l'amont



ÉTAT DES LIEUX 2019

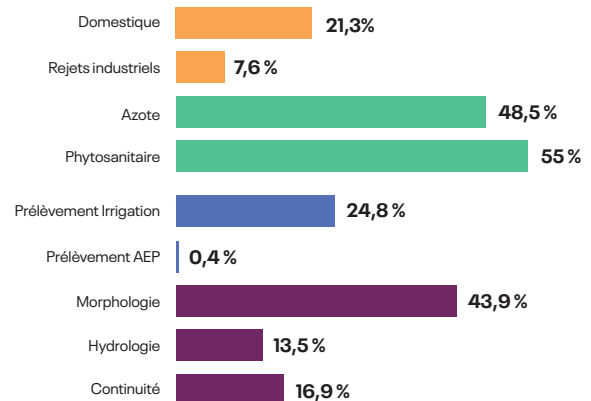
682 masses d'eau superficielles

- 40 % en bon état écologique
- 96 % en bon état chimique

24 masses d'eau souterraine libres

- 58 % en bon état chimique
- 100 % en bon état quantitatif

Pressions anthropiques du territoire



% de masses d'eau superficielles en pression significative



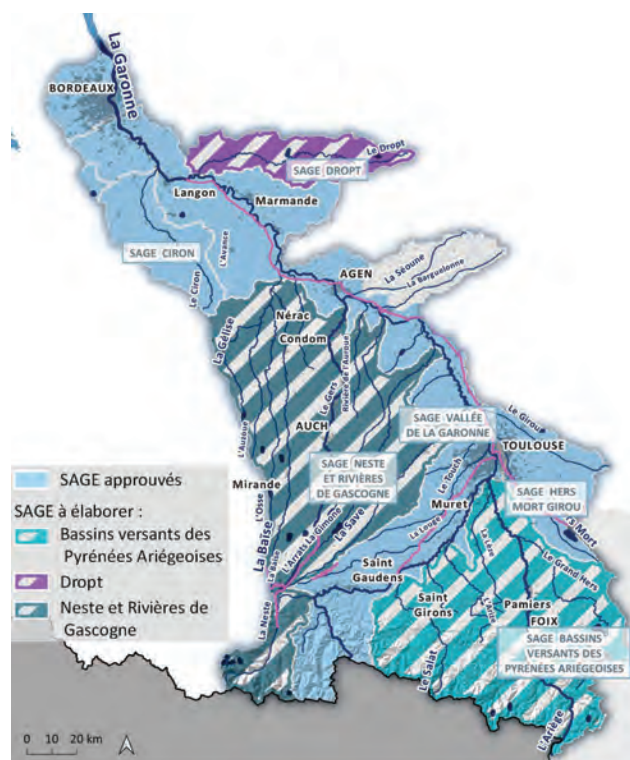
GOUVERNANCE

Actions prioritaires :

- Mettre en place, sous l'impulsion des régions et conseils départementaux concernés une structure de gouvernance couvrant l'ensemble du sous bassin Garonne. À plus long terme, aboutir à la création d'un EPTB « Garonne-Ariège-Rivières de Gascogne » tel que préconisé par le SDAGE Adour-Garonne
- Sur l'axe Garonne: favoriser, en lien avec les collectivités concernées, l'émergence d'une vision commune et d'une organisation des structures ayant la compétence GEMAPI, en prenant en compte la solidarité amont-aval et la dimension transfrontalière de la Garonne
- Conforter la coordination des SAGE inclus dans le territoire ou à son interface via la commission inter-SAGE

Autres actions :

- Mettre en œuvre les orientations et dispositions du SAGE Vallée de la Garonne et du SAGE Hers-Mort Girou
- «SAGE»Neste-rivières de Gascogne et SAGE «Bassins versants des Pyrénées Ariégeoises» : Accompagner les structures porteuses (CD32 et CD09) et mettre en œuvre les orientations et dispositions des SAGE lorsqu'ils seront arrêtés
- Élaborer le SAGE Dropt et confirmer EPIDROPT comme structure porteuse et mettre en œuvre les orientations et dispositions du SAGE lorsqu'il sera arrêté



• 1 EPTB Garonne à créer d'ici 2024

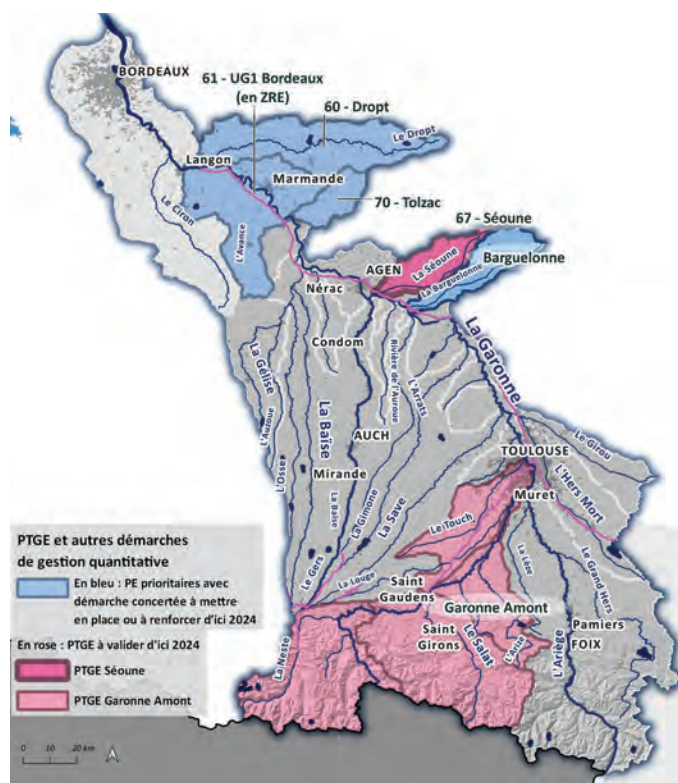
• 3 SAGE à approuver :

Pyrénées Ariégeoises, Neste et rivières de Gascogne, Dropt (cf. carte)



RETOUR À L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF

- S'assurer de la mise en œuvre du plan de retour à l'équilibre quantitatif, pour le sous-bassin notamment dans son volet réglementaire et d'accompagnement des démarches de projets de territoire et autres démarches concertées pour la gestion de l'eau
- Poursuivre la coordination des arrêtés sécheresse pour une bonne cohérence dans la prise de décision
- S'assurer de la bonne mise en œuvre par tous les intervenants du Contrat de coopération pour le soutien d'étiage de la Garonne pour la période 2020/2021 (2022) et préparer les modalités du futur Contrat dans le cadre d'un changement de modèle économique
- Accompagner l'optimisation de la gestion des Canaux de St Martory et des 2 mers, afin de réduire les prélèvements d'eau en Garonne pour leur alimentation en développant l'instrumentation
- Accompagner la validation fin 2020 puis suivre la mise en œuvre des actions du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau Garonne Amont afin de réduire le déficit quantitatif actuel (13 Mm3) et anticiper les effets du changement climatique sur ce territoire
- Achever les travaux visant à optimiser la gestion et le fonctionnement du système Neste, afin d'assurer une gestion équilibrée et durable du système et avoir un cadre réglementaire clair et cohérent. Faciliter le transfert des concessions Neste vers les conseils régionaux
- Accompagner le projet de sécurisation du remplissage de la retenue de Montbel (09) depuis la rivière Touyre, afin de garantir a minima 5 Mm³ de soutien d'étiage pour la Garonne



• 2 bassins en déséquilibre à couvrir par un plan d'action pour la gestion de l'eau (PTGE) approuvé par le préfet d'ici 2027 (cf. carte)

• 1 convention de soutien d'étiage à renouveler



RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES FONCTIONNALITÉS HYDROMORPHOLOGIQUES ET DE LA CONTINUITÉ



Action prioritaire :

- Finaliser le projet de restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Malause (82) dont la construction d'un ouvrage de franchissement piscicole.

Autres actions :

- Favoriser, l'émergence, de travaux à forte valeur ajoutée visant la restauration des fonctionnalités hydromorphologiques des cours d'eau et la préservation et restauration des zones humides dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau portés par les structures GEMA(PI), selon une approche par bassin versant et en liant les enjeux présents sur le territoire;
- Mettre en œuvre la politique apaisée de restauration de la continuité écologique;
- Atteindre un objectif de 8000 ha de zones humides gérées fin 2024 (acquisition, restauration, entretien), dans le cadre de la loi Biodiversité qui vise au niveau national un doublement des surfaces de zones humides relevant des aires protégées.



• **61 ouvrages à rendre franchissable**
d'ici 2023 (102 d'ici 2027) (cf. carte)

• **1600 km de cours d'eau avec restauration**
des fonctionnalités hydromorphologiques
d'ici 2024



RÉDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES SUR LES CAPTAGES PRIORITAIRES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE



- Mettre en place des mesures ambitieuses de réduction des pollutions diffuses sur les captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable
- Élaborer une stratégie régionale pour les captages prioritaires par chaque préfet de région d'ici février 2022.
- Cette stratégie précisera les enjeux et objectifs, la gouvernance et l'organisation des acteurs avec leurs rôles respectifs aux différentes échelles, (bassin Adour-Garonne, région, département et local), les modalités de mise en œuvre (animation, plans d'actions) d'évaluation et de rapportage, et la mobilisation coordonnée des moyens financiers.



• Mise en place de plan d'action sur
12 captages prioritaires du SDAGE dont
11 en région Occitanie et
1 en Nouvelle Aquitaine.

• dont **8 avec mise en place**
d'un périmètre de Zone Soumise à
Contrainte Environnementale (ZSCE)



AUTRES THÉMATIQUES

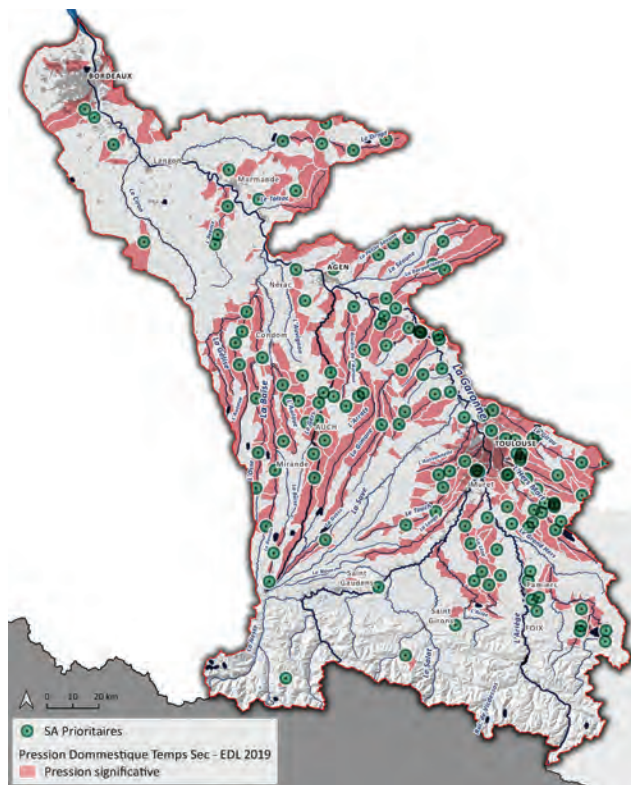
Résorber les rejets domestiques et industriels qui exercent une pression sur les cours d'eau.

- Améliorer une centaine de systèmes d'assainissement domestique exerçant une pression significative et correspondant le plus souvent à des stations d'épuration de petite capacité pour atteindre les objectifs DCE et ceux liés aux usages locaux,
- Dans les zones fortement urbanisées ou en fort développement économique ou démographique et dans la perspective du changement climatique notamment, une réflexion spécifique devra être conduite à l'échelle des bassins versants des masses d'eau concernées afin de définir le déploiement de l'effort collectif de dépollution à entreprendre, tous usages confondus, et, le cas échéant, des solutions alternatives à étudier (changement d'exutoire, ReUse,...) et des actions conjointes à mener entre services de l'Etat
- Traiter d'ici 2024, 28 activités industrielles ou assimilées (chais compris), non raccordées à un réseau d'assainissement domestique, et à l'origine de pressions significatives



• **100 systèmes d'assainissement domestique à améliorer**

• **28 activités industrielles à traiter**



SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE

Le suivi de l'atteinte des objectifs est présenté en Commission territoriale Garonne sous forme d'un tableau de bord permettant :

- d'analyser l'avancement des actions au niveau du territoire ;
- d'identifier les freins et alertes sur la mise en œuvre ;
- de définir des leviers à mettre en œuvre aux différentes échelles afin de renforcer l'atteinte des objectifs ;
- de valoriser les exemples locaux

Ce suivi s'appuie sur les Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT) pour identifier les actions prioritaires à mener à l'échelle de bassins versants pour atteindre le bon état des eaux.

Au vu des objectifs définis à l'échelle de la commission territoriale de la Garonne et des actions proposées pour les atteindre, le STL (Secrétariat Technique Local) et ses partenaires, suivent cette stratégie grâce aux indicateurs présentés dans les différentes thématiques. Le préfet coordonnateur de sous bassin est chargé du suivi des actions prioritaires en lien avec les préfets de département concernés.





	Total bassin Adour-Garonne	Cible CT Garonne
Objectif (%) de bon état écologique des masses d'eau superficielles en 2027	70 %	53 %
Nombre de masses d'eau superficielles à restaurer en bon état d'ici 2027	570	85
Objectif (%) de bon état quantitatif des masses d'eau souterraines en 2027	94 %	100 %
Réduction des pollutions domestiques		
Nombre de masses d'eau en pression significative (Etat des Lieux 2019)	545	145
Nombre de systèmes d'assainissement avec travaux engagés pour objectifs DCE et usages (2024)	385-450	100
Nombre d'agglomérations de plus de 2000 EH non conformes ERU en 2019	107	24
Réduction des pollutions industrielles		
Nombre de masses d'eau en pression significative (Etat des lieux 2019 substances et macro-polluants) avec travaux engagés d'ici 2027	203	50
Nombre d'entreprises avec travaux engagés d'ici 2024	114	28
Eau potable et réduction des pollutions agricoles		
Nombre de captages prioritaires sur lesquels un plan d'action de surveillance ou de réduction des pollutions diffuses (PAT ou équivalent) doit être opérationnel d'ici 2024	95	12
dont nombre avec démarche de ZSCE (couvert par un arrêté préfectoral de délimitation de zone de protection de l'aire d'alimentation de captage)	52	8
Retour à l'équilibre quantitatif		
Nombre de PTGE à valider d'ici 2024	9	2
Nombre de conventions de soutien d'étiage à renouveler	6	1
Continuité écologique		
Nombre d'ouvrages à rendre franchissables d'ici 2023 du plan apaisé	612	61
Nombre d'ouvrages à rendre franchissables 2027 (Politique apaisée de continuité)	436	102
Restauration / revitalisation des cours d'eau		
km de cours d'eau avec restauration des fonctionnalités hydromorphologiques d'ici 2024 (arrondis centaine)	6000	1600
Biodiversité		
Nombre d'hectares de Zones humides gérés (acquisition, restauration, entretien) d'ici 2024	40 000 (+12 000 ha sur la durée du 11 ^e programme)	8000
Gouvernance et solidarité		
EPTB à faire émerger	2	1
SAGE à soumettre pour avis au CB / comm planif (2021)	10	3

SECRÉTARIAT TECHNIQUE LOCAL GARONNE

Contact: DDT de la Haute-Garonne et Délégation Garonne Amont de l'agence de l'eau